

République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 26/01/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 2 Février 2023**

N°

03-2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Représentés : 0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Trois le Deux Février à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,  
VEDEL P, GILHET B, STEHLE C, KROGSDAHL A

**Absents** : QUEVREUX M, NICAISE V.

**Objet : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre des Fonds Verts pour les travaux de modernisation de l'éclairage public**

Monsieur le Maire présente le projet de modernisation de l'éclairage public pour les axes Grand Chemin du val de Gellone et Route départementale (Avenue Saint Benoit d'Aniane et Avenue Guillaume d'Orange). Le coût prévisionnel est estimé 18 820 € sur la base de devis estimatifs.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre des fonds verts.

La modernisation de l'éclairage public rentre dans le champ d'application de ce fonds. Notre commune a engagé cette rénovation sur l'ensemble de son parc d'éclairage public depuis 2019 mais deux tranches sont encore à réaliser. Le but étant de réduire la consommation d'énergie et de réduire la facture énergétique.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	Fonds Verts	15 056 €	80 %
<b>Autofinancement</b>			
Fonds propres		3 764 €	20 %
<b>Total HT</b>		18 820 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/06/2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/06/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 18 820 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre des fonds verts.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL R.



*(Handwritten signature of Robert Siegel)*